

Monsieur le président, lorsque nous aurons prouvé aux anciens combattants que, tous ensemble, nous nous sommes mis à la tâche pour améliorer leur sort et leur fournir les moyens de se comporter comme des citoyens actifs, en dépit de certains handicaps ou maladies attribuables à leur activité sur les théâtres de guerre, nous pourrons alors, tous ensemble, faire progresser le Canada. J'espère que l'honorable ministre des Affaires des anciens combattants (M. Dubé) prendra les mesures qui s'imposent à ce sujet.

• (4.40 p.m.)

[Traduction]

M. William Knowles (Norfolk-Haldimand): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de prendre part au débat aujourd'hui. Je faisais partie du comité permanent des affaires des anciens combattants et, à titre de nouveau venu à la Chambre, je puis dire que mon travail au sein de ce comité a été l'une de mes expériences les plus enrichissantes comme député. Les membres de ce comité ne semblent pas rechercher d'avantage politique; chacun semble travailler sincèrement et honnêtement au service des anciens combattants.

Je souscris sans réserve à la motion que mon honorable ami le député d'Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) a présentée avec tant d'éloquence. De tous ceux qui ont écouté son discours, personne n'a pu s'empêcher de s'émouvoir devant la sincérité de ses sentiments et la justesse de ses propos. Je le félicite tant de l'opportunité que de la teneur de sa motion.

Mes remarques à moi porteront sur le besoin d'une action immédiate. D'autres députés ont fait ressortir les jalons de notre progrès vers une loi efficace. On a parlé du travail du comité Woods, le premier pas peut-être sur cette longue route, et des délibérations du comité des affaires des anciens combattants de la Chambre des communes sous la direction de l'impartial député d'Ottawa-Ouest (M. Francis). Le rapport de ce comité a été déposé à la Chambre, ainsi le ministre des Affaires des anciens combattants l'avait entre les mains et aurait pu présenter la mesure tant attendue. Depuis lors, nous n'avons eu, je le crains, que des promesses: la question était à l'étude et ses fonctionnaires préparaient le texte de loi. Nous l'attendons depuis longtemps. Les fonctionnaires font sans doute de leur mieux, mais ce n'est sûrement pas assez. Combien de temps faudra-t-il attendre? On n'a peut-être pas tort de se demander si le gouvernement ne serait pas assez dépourvu de pitié pour attendre que le temps fasse son œuvre et vienne décimer les rangs de nos anciens combattants. Ces hommes qui ont risqué leur vie au service de leur pays méritent sûrement un meilleur sort.

• (4.50 p.m.)

On a parlé dans ce débat de l'à-propos de cette motion puisque dans deux semaines nous célébrerons le Jour du Souvenir. Le motionnaire y a fait allusion. Ce projet de loi que l'on met tant de temps à rédiger et à présenter serait certes le plus bel hommage à rendre à ceux qui sont tombés et la plus belle couronne que le ministre pourrait déposer au cénotaphe en souvenir de nos vétérans. En

[M. LeBlanc.]

leur rendant ainsi hommage, nous n'honorons pas seulement ceux qui ont fait le sacrifice suprême, nous aidons aussi les vivants qui en ont grand besoin et qui subsistent à peine avec leurs allocations actuelles.

La motion traite aussi de la très grande nécessité d'augmenter nos allocations aux vétérans. Il est peut-être redondant ou fastidieux de répéter que le seuil de la pauvreté fixé par le Conseil économique du Canada en 1968 s'établissait à \$1,800 pour une personne célibataire. Durant ces années inflationnistes, le coût de la vie a assurément beaucoup dépassé ce chiffre, mais l'allocation d'un vétéran célibataire n'est que de \$1,260 par année. Dans le cas d'une personne mariée, ce seuil de la pauvreté a été établi à \$3,000 par année et pourtant le vétéran marié ne touche que \$2,100 par année. A mon avis, cela prouve nettement que les allocations des anciens combattants auraient dû être majorées depuis longtemps.

Si cela ne suffit pas, monsieur l'Orateur, permettez-moi de vous informer que tout député qui a rendu visite à une section de la Légion ou de l'Association des anciens combattants de l'Armée, de la Marine et de l'Aviation pour discuter avec leurs membres, sait que ceux-ci vivent dans des conditions que je qualifierais de pauvreté et de désespoir abjects. Comme on l'a signalé, lorsqu'ils ont la possibilité de gagner quelques dollars supplémentaires par un moyen ou par un autre, cet argent leur est immédiatement déduit de leur indemnité d'ancien combattant. Non pas que nos fonctionnaires se plaisent à agir ainsi; au total, le bien-être et l'intérêt de nos anciens combattants leur tiennent à cœur. Mais ils sont liés par la loi et le règlement auquel ils doivent se conformer. Comme l'a dit le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), s'il faut présenter deux bills, alors allons-y. Mais voyons si nous pouvons faire quelque chose pour aider ceux qui vivent dans les conditions que j'ai décrites.

J'ai dit en commençant que je serais bref et je conclus simplement ainsi. J'invite instamment le gouvernement, avec toute la sincérité dont je suis capable, à présenter le ou les bills longtemps attendus qui doivent avantager nos anciens combattants. Le ministre peut être sûr qu'il recevra toute l'aide nécessaire de la part des députés des deux côtés de la Chambre pour que le projet de loi soit adopté rapidement.

MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, je vous prie. En conformité de l'article 40, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Shefford (M. Rondeau)—La santé et le bien-être—Mesure en vue de réduire le coût des soins hospitaliers, médicaux et dentaires; le député de Marquette (M. Stewart)—La défense nationale—La fermeture de la base aérienne de Rivers; le député de Gander-Twillingate (M. Lundrigan)—Les pêches—Les opérations abusives des chalutiers étrangers—Les études océanographiques.